

DELIBERATION 2021-54

LE VINGT-SEPT MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DOUZE MAI DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN - MME MOUGIN – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPRAU – MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE - MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME PIACENTINI- MOREAU procuration à M. HIVIN – MME FERRAI procuration à M. RIO - M. CADIOU procuration à M. LEFEVRE - M. ODIN procuration à M. RIO - MME GUIRAUD procuration à MME MYSONA – M. BOISSEAU procuration à MME OMS - M. LACOMBRE procuration à M. FONTVIEILLE

MME FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Garantie d'emprunt à Un toit pour tous pour l'opération QUATRO (construction de 26 logements collectifs sociaux) à Saint-Jean-de-Védas

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions pour accorder une garantie d'emprunt à une personne de droit privée ;

Vu l'article 2298 du code civil indiquant les effets du cautionnement entre le créancier et la caution.

Dans le cadre du projet de construction de logement collectifs sur la commune de Saint-Jean-de-Védas, Un toit pour tous sollicite notre garantie d'emprunt à hauteur de 75%, conjointement avec le Département, pour le prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Intitulé du prêt	Durée du prêt	Montant du prêt
PRET PHB 2.0	40 ans	234 000 €
Montant garanti (75%)		175 500€

Le taux du prêt est basé sur la valeur de base du livret A et sera connu qu'après obtention de l'accord de principe de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le 08/06/2021

ID : 034-213402704-20210527-2021_54-AR

SLOW

Après examen et en avoir délibéré, le conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **DONNE** un accord de principe sur l'octroi d'une garantie d'emprunt de 75% à Un toit pour tous pour le prêt de 234.000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier y compris la convention financière qui établira les modalités précises de cette garantie d'emprunt.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas